



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024

Affaire n° 04-20240624

Élection des adjoints réglementaires

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

24 juin 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 17 juin 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 48
- représenté : 1
- absent : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-quatre juin à quatorze heures et sept minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-koon, Maire

Étaient présents :

Augustine Romano, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Albert Gastrin, Francemay Payet-Turpin, Bernard Picardo, Martine Corré, Charles Emile Gonthier, Catherine Turpin, Dominique Gonthier, Mimose Dijoux-Rivière, Maurice Hoarau, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Noéline Domitile, Daniel Maunier, Mansour Zarif, Marie-Claire Boyer, Jean-Pierre Thérincourt, Marie-Lise Blas, Serge Técher, Sylvie Jean-Baptiste, Serge Sautron, Liliane Abmon, Jean-Philippe Smith, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Allan Amony, Evelyne Robert, Eric Ah-Hot, Doris Técher, Jean-Pierre Georger, Véronique Fontaine, Henri Fontaine, Régine Blard, Jean Richard Lebon, Sylvie Leichnig, Jack Gence, Josian Soubaya Soundrom, Anissa Locate, Antoine Lebian, Nathalie Bassire, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Monique Bénard, Gilles Henriot

Était représentée :

Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 04-20240624

Élection des adjoints réglementaires

Le lundi 24 juin 2024 à quatorze heures et sept minutes,

Sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, nouvellement élu Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Considérant la candidature de la liste suivante :
"Tampon Avenir"

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote : 48
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
Nombre de suffrages déclarés nuls (art L.66 du Code Électoral) : 0
Nombre de bulletins blancs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 45
Majorité absolue : 25

A obtenu :

Liste « *Tampon Avenir* » : 45 (quarante-cinq) voix.

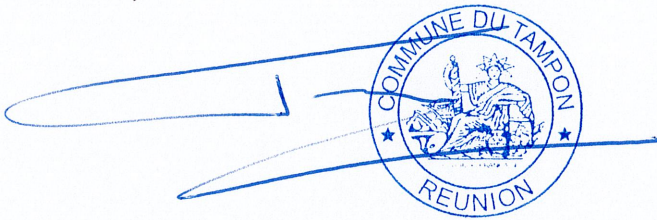
La liste « *Tampon Avenir* » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

- 1 – Jacquet Hoarau
- 2 – Laurence Mondon
- 3 – Charles Emile Gonthier
- 4 – Augustine Romano
- 5 – Bernard Picardo
- 6 – Gilberte Lauret-Payet
- 7 – Jean Richard Lebon
- 8 – Marie Héléna Genna-Payet
- 9 – Marcelin Thélis

- 10 – Marie-Lise Berrichon
- 11 – Mansour Zarif
- 12 – Liliane Abmon
- 13 – Dominique Gonthier
- 14 – Sylvie Leichnig

Fait au Tampon, le 24 juin 2024.

Le Maire,



La secrétaire de séance,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 974-219740222-20240624-04_20240624-DE

Mairie de Lorient

Service des affaires générales

Page 1/1

